

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 8 avril 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 8 avril 2015, à 23 h, à la salle de conférence de l'hôtel de ville, située au 1265, chemin Élie-Auclair à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du conseil étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

L'ouverture de la séance extraordinaire est ouverte à 23 h 05 par le conseiller Gaëtan Prud'homme, appuyé par la conseillère Virginie Damien.

**2015-04-057**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture du seul point à l'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 8 avril 2015.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le seul point à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2015 :

- Modification à la résolution 2015-03-039 intitulée « Mandat d'acquisition d'un terrain »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2015-04-058**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2015-03-039 INTITULÉE « MANDAT D'ACQUISITION D'UN TERRAIN »**

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2015-03-039 de ce conseil, la Municipalité de Saint-Polycarpe a, par acte reçu devant le notaire Jean-Claude Pharand le 5 mars 2015 sous sa minute 11 874, mandaté Madame Lyse Ryan aux fins d'acquérir pour le bénéfice de la municipalité le lot 4 760 835 au cadastre du Québec pour un prix n'excédant pas la somme de soixante-cinq mille dollars (65 000.00 \$) auquel s'ajouteront, le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec ainsi que les droits sur les mutations immobilières applicables.

ATTENDU qu'il y a lieu de hausser la limite maximale du prix d'achat par la mandataire dudit terrain.

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le mandat ci-dessus soit modifié en haussant la limite maximale du prix d'achat par la mandataire dudit lot à la somme de soixante-huit mille dollars (68 000,00 \$) auquel s'ajouteront, le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec ainsi que les droits sur les mutations immobilières applicables.

QUE toutes les autres stipulations dudit contrat de mandat demeurent inchangées.

Il est résolu que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Messieurs Jean-Yves Poirier et Jacques Brisson, soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document constatant la modification au mandat ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 23 h 12 l'ordre du jour est épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance extraordinaire du 8 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Le maire,

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisson

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Poirier